

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N°97/ 04¹ /PRG/SGG

RAPPORTANT LE DECRET D/95/174PRG/SGG
DU 14 JUIN 1995

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu La Loi Fondamentale ;
Vu L'Ordonnance N°0/91/025 du 11 Mars 1991 portant Cadre Institutionnel des Entreprises Publiques;
Vu La Loi L/92/043/CERN du 8 Décembre 1992 portant Code des Activités Economiques;
Vu Le Décret D/92/133/PR./SGG du 26 Mai 1992 fixant les conditions d'application de l'Ordonnance 0/91/025 du 11 Mars 1991;
Vu Le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 nommant les Membres du Gouvernement tel que modifié par le Décret D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997;

DECRETE,

Article 1er : Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret D/95/174/PRG/SGG du 14 Juin 1995 nommant le Directeur Général Adjoint de la Société d'Exploitation des Eaux de Guinée (S.E.E.G.).

Article 2 : Le Présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiqué et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 1ER AVRIL 1997



GENERAL LANSANA CONTE

